

fournissant un plus grand nombre d'emplois spécialisés à nos travailleurs. En déposant le projet de loi C-91, nous améliorerons le climat d'affaires qui règne dans votre secteur et nous ferons la preuve de l'engagement ferme pris par le gouvernement à l'égard de votre industrie.

Ce projet de loi aligne davantage les lignes de conduite du Canada dans le domaine de la propriété intellectuelle sur celles d'autres pays industrialisés, énoncées dans le texte Dunkel du GATT, en décembre 1991. Le gouvernement du Canada reste déterminé à l'adopter sans délai.

Comme vous le savez, le chapitre sur la propriété intellectuelle de l'ALENA résulte du texte Dunkel. Contrairement à l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis, l'ALENA a un chapitre complet sur la propriété intellectuelle.

Celui-ci prévoit des normes dans le domaine de l'octroi de brevets et des règles globales en matière de respect des droits de propriété intellectuelle, et accorde à tous les secteurs industriels une protection semblable conférée par les brevets. Il met également la recherche canadienne sur le même pied que la recherche américaine en ce qui a trait à l'obtention de brevets américains.

Les propositions du projet de loi C-91 ont déjà attiré bon nombre d'investissements dans votre industrie. Je me réjouis de pouvoir dire que depuis janvier dernier, les sociétés pharmaceutiques ont annoncé des investissements totalisant près de 500 millions de dollars pendant la période de 1992 à 1996. Les membres de votre association ont annoncé des investissements de quelque 325 millions de dollars depuis le dépôt de ce projet de loi.

Aux sociétés représentées ici aujourd'hui, soit GLAXO, ASTRA, SEARLE, PFIZER, MERCK FROSST, NORDIC MERRILL DOW, UPJOHN, BRISTOL MEYERS SQUIB, SANDOZ, SKB PHARMA et AYERST, permettez-moi de déclarer ceci : vous collaborez énormément à la compétitivité et à la prospérité canadiennes, et nous avons l'intention de nous inspirer de votre succès pour aller encore plus loin.

Dans le cadre de l'Initiative de la prospérité, ces nouveaux investissements signifient des emplois de qualité pour les chercheurs canadiens, le personnel médical et d'autres employés hautement spécialisés dans l'ensemble des activités industrielles, c'est-à-dire l'implantation d'usines et l'achat de matériel, la recherche et le développement effectués dans les hôpitaux, les instituts de recherche, les universités et les laboratoires privés.

J'estime que vos investissements, de concert avec le projet de loi C-91, établiront le nouveau genre de climat dont j'ai parlé, dans lequel tous les secteurs de l'industrie seront florissants